



Achat et travaux

Par Virg1978

Bonjour,
Nous avons acheté une maison mon épouse et moi afin de la mettre a la location .Je suis gérant d'une EURL et voudrais réaliser les travaux avec mon entreprise .est ce que cette opération est possible .
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est possible... Mais il faut tout facturer correctement sinon c'est "abus de biens sociaux".

Par AGeorges

Bonjour Virg,

L'indivision ou la communauté que vous formez avec votre épouse n'a pas à voir avec votre EURL, personne morale indépendante.

Vous procédez comme s'il s'agissait de la maison d'autres personnes ou de l'EURL d'un autre entrepreneur.

Même formalités, même rôle. Votre EURL sera maître d'oeuvre et le "couple" maître d'ouvrage. Vous avez juste besoin d'être d'accord avec vous-même et tout de même votre épouse.

Par Virg1978

Je vous remercie, ce que je ne comprends pas c est que nous voulions faire un prêt immobilier et un prêt travaux et la banque nous refuse car les devis sont fait par l EURL.

La banquière dit que le prêt travaux doit comporter juste les matériaux et non la main d ?uvre car nous n avons pas le droit de faire avec l'eurl. Je n'y comprends plus rien.

Par AGeorges

Virg,

Chaque banque décide des conditions dans lesquelles elle accorde ses prêts avec des exceptions pour certains (PTZ etc.).

Un prêt travaux ne se limite pas au matériel, les offres que l'on trouve sur le net le prouvent abondamment. Quant à l'origine des devis, l'argument de la banque est curieux, mais pourquoi pas. Vous ne pourrez pas les obliger à vous consentir un prêt à VOS conditions ! ça se saurait.

Donc :
Allez voir d'autres banques !

Par Virg1978

Merci de votre retour.